N° 182 — XXIIIe Année — SIX PAGES : CINQ CENTIMES — Samedi 1er Juillet 1911

REDACTION : ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 23, près le théâtre du Peuple. — (Téléphone 061)

Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr. Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES... 0 fr. 25 la ligne. RECLAMES : 0 fr. 50. FAITS DIVERS... 0 fr. 75. LOCALES... 1 fr. —

TÉLÉPHONE : A ROUBAIX : N° 061 ; A LILLE : N° 61

ARCHIVES COMMUNALES TOURCOING

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

AVIS

A l'occasion des villégiatures, nous avons l'honneur d'informer nos lecteurs que nous délivrons des abonnements mis de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes..... Fr.	1 75	3 25	5 »
Autres départements...	2 25	4 »	6 »
Etranger.....	3 »	6 »	9 »

Lire plus loin :

LE CIRCUIT EUROPEEN.

UN ATTENTAT CRIMINEL SUR L'OUEST-ETAT.

LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE.

OPINIONS

Le nouveau ministère

M. Caillaux, le ministre des Finances du cabinet Monis, est devenu le président du Conseil et a pris le ministère de l'intérieur. Ce n'est donc pas lui qui supportera directement le poids de la discussion de l'Impôt sur le Revenu au Sénat, pour le cas où cette discussion viendrait à la rentrée.

Mais c'est à lui que va incomber la direction de notre politique intérieure et extérieure, et, à ce titre, la responsabilité qu'il assume est lourde et délicate à porter. Heureusement que M. Caillaux est jeune, qu'il sait se retourner et qu'il passe pour avoir de la décision et de la fermeté.

S'il songe que le ministère Monis est mort d'inanition, le cabinet nouveau fera bien de s'inspirer de la doctrine d'activité.

Un gouvernement ne peut durer que s'il gouverne, et gouverner c'est prévoir et c'est agir. Mais au « tournant » politique auquel nous en sommes arrivés, il est plus urgent que jamais d'avoir des idées nettes et précises et de savoir vouloir.

De l'étude de la situation, il résulte qu'il faudra plus que jamais à l'Exécutif de la netteté dans les pensées et des précisions dans les actes s'il veut s'éviter de cruelles déceptions. Comme le disait, il y a deux jours, le directeur de l'*Action*, M. Henry Bérenger, le gouvernement républicain ne peut être ni celui de la paralysie ni celui des contradictions. Le paradoxe en politique, et plus encore en économie sociale, conduit à des erreurs qui agacent et irritent l'opinion publique et peuvent mettre en péril, par leur recrudescence ou leur renouvellement rétablissant, le régime républicain lui-même.

Constituer un cabinet, c'est toujours facile ; le faire vivre, c'est une question d'habileté ; mais former un cabinet homogène et agissant est autrement malaisé.

J'espère que le nouveau président du conseil aura résolu ce redoutable problème. Dans tous les cas, son ministère contient des hommes rompus aux affaires publiques et d'une incontestable autorité. Il a sont précédés d'Augures heureux. Nous n'avons donc qu'à exciter leur activité et seconder leurs efforts.

Nous n'avons pas à leur donner de conseils, mais ils devront se rappeler que le gouvernement aura à prendre d'urgence, avec volonté et fermeté, les initiatives nécessaires pour concilier et mettre à la hauteur des besoins actuels de la société moderne notre régime d'éducation nationale, et d'autre part, organiser la démocratie sociale. Une démocratie s'est rien sans l'élévation de la pensée, une raison suffisante et averlie, rien sans une organisation sociale adaptée aux besoins du peuple, aux intérêts généraux du pays et comme pétrie dans la justice.

Toutes les questions se pressent à l'heure qu'il est, parce que l'on n'a pas su les résoudre à leur heure, parce qu'au lieu d'avoir été des hommes de réalisation, nos gouverneants se sont endormis au bruit de leurs discours. Or, ce n'est pas par des discours, mais bien par des actes vigoureusement préparés et harmonieusement poursuivis qu'on régiera les « Délimitations », la « Réforme électorale », le « Statut des fonctionnaires », l'organisation du « Syndicalisme », la « Réforme scolaire », la « Réforme de l'impôt », les « Conflits du travail et du capital », l' « Assurance des ouvriers » contre les risques de la vie.

Voilà le terrain, large et profond, sur lequel l'action gouvernementale devra porter la charrue. Voilà le champ d'action qui s'ouvre devant elle.

Si le gouvernement sait vouloir et agir, ses efforts seront féconds ; s'il manque de décision et de fermeté, c'est à nouveau l'horizon de la stérilité qui s'ouvre devant nos yeux, et c'est un instrument que nous abandonnons aux mains de l'adversaire pour lenter la culbute du régime républicain.

M. Caillaux, dans une réunion publique que j'avais l'honneur de présider, s'écriait, il y a quelques mois, au Kursaal de Lille, à la fin d'un éloquent discours : « Nous mourons de sommeil et de langueur ; réveillons-nous ! »

Je souhaite à M. Caillaux, chef du ministère, d'avoir entendu le conseil que lui donnait M. le député Caillaux.

CH. DEBIERRE,
Sénateur du Nord.

GOUVERNER

On savait, par avance, ce que serait la déclaration ministérielle.

Le maintien de M. Pams au ministère de l'Agriculture impliquait la résolution de la part du nouveau cabinet, de reprendre à son compte le projet de son prédécesseur visant la suppression des délimitations.

De même, pour la réforme électorale, le soin qu'avait pris M. Caillaux de prendre ses collaborateurs à peu près en nombre égal parmi les partisans et parmi les adversaires de la R. P., appelait nécessairement ce passage de la déclaration : « Une transformation aussi profonda et aussi grave ne doit pas s'accomplir sans l'union des républicains qui sont tous également soucieux de probité et de justice sociale. »

***

Le dernier débat relatif aux retraites ouvrières, il y a huit jours, à la Chambre, avait semblé mettre en opposition M. Caillaux, ministre des Finances, et M. Paul-Boncour, ministre du Travail.

Il s'agissait des améliorations à apporter à la loi, notamment entre qui concerne l'âge des retraites (abaissé à 60 ans), et les conditions de la contribution de l'Etat.

M. Caillaux acceptait en principe ces modifications. Mais il s'opposait au paragraphe de l'ordre du jour de M. Dalimier spécifiant qu'elles seraient incorporées dans la loi de finances de 1912.

M. Paul-Boncour, au contraire, lorsque le ministère des Finances eut quitté la salle des séances, accepta intégralement l'ordre du jour du député de Seine-et-Oise.

Et M. Jaurès clame aussi aigrement que douloureusement, depuis la constitution du nouveau ministère, que c'est en raison de sa « loyale attitude » que l'ancien ministre du Travail a été débarqué.

On attendait donc avec une certaine curiosité, le passage de la Déclaration relatif aux retraites ouvrières.

Il est bref, vague, diplomatique. Il admet « l'amélioration *très prochaine, conformément aux votes récents de la Chambre*, de cette grande loi sociale. » Mais il évite de préciser formellement que cette amélioration sera réalisée par la loi de finances.

***

Une question épineuse entre toutes était celle relative à la réintégration des cheminots.

Ici encore, M. Jaurès et ses amis incriminent violemment M. Caillaux, coupable d'avoir « débarqué » M. Charles Dumont, et de « lâcher » les révoqués.

Toutes les objurgations, depuis deux jours, du leader socialiste et de l'*Humanité*, n'ont pas eu raison, cependant, de la ferme résolution du nouveau président du Conseil.

Il ne « lâcha » pas les cheminots. Il s'emploiera énergiquement en leur faveur, et il annonce, en ce qui concerne les chemins de fer, des projets qui ne manquent pas d'importance.

Mais, selon une expression due, d'ailleurs, au nouveau sous-secrétaire d'Etat aux finances, hier rapporteur du budget des chemins de fer, M. René Besnard, il ne veut pas « déplacer les responsabilités », et il retire le projet de loi élaboré par M. Charles Dumont, sous l'inspiration de M. Jaurès, aux termes duquel aurait été créé un conseil de discipline chargé de statuer sur les révocations des cheminots et qui aurait pu, par effet rétroactif, prononcer la réintégration des révoqués.

***

Ceux de nos lecteurs qui se rappellent le discours prononcé, il y a quelques mois, par M. Caillaux au Kursaal de Lille, retrouveront dans la Déclaration ministérielle les idées exposées alors par le conférencier sur les institutions, projets, réformes, destinés à assurer le développement économique du pays.

Et nous arrivons, enfin, à la partie de la Déclaration qui la distingue d'une façon vraiment particulière des habituels documents de ce genre : c'est lorsque le nouveau président du Conseil du nouvement : « Nous entendons être un gouvernement dans le sens le plus élevé et le plus précis du mot. Nous voulons faire appliquer toutes les lois avec une égale fermeté. »

Et cette volonté est affirmée plus énergiquement encore par ces trois lignes très explicites et très caractéristiques : « Il ne faut point qu'on laisse s'implanter dans la moindre mesure cette idée qu'il suffit de transgresser la loi pour arriver à ses fins. »

Voilà un langage auquel tous les bons citoyens ne peuvent que chaleureusement applaudir.

Il est grand temps de restaurer en France le règne de la loi et de mettre à la raison les saboteurs et émeutiers de toutes catégories, aussi bien bourgeois qu'ouvriers, grévistes que villégiateurs, Parisiens, Méridionaux ou Champenois.

La tâche sera rude, car le mal, devant la veulerie des pouvoirs publics, a pris une extension considérable, et l'on s'habitua de plus en plus, dans tous les milieux sociaux, à considérer que le seul moyen de faire prévaloir ses revendications est de recourir à l'action directe, à la révolte, à la violence.

Gouverner et imposer à tous les citoyens le respect de la loi : voilà le but que se propose le ministère Caillaux. Espérons qu'il trouvera au Parlement et dans le pays le concours qu'il mérite et que, pour notre part, au moins sous ce rapport, nous ne lui marchanderons pas.

Georges ROBERT.

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. Caillaux a donné lecture de la déclaration ministérielle.

Il a ensuite soumis à la signature du Président de la République un décret nommant M. Delanney, directeur général des douanes, préfet de la Seine.

PROVOCATIONS A L'INDISCIPLINE

M. Cruppi, garde des Sceaux, fait connaître que des circulaires, appuyées de mandats-poste, étaient, depuis quelque temps, adressées à des militaires dans le but de les provoquer à l'indiscipline. Le conseil a décidé qu'une information judiciaire serait ouverte sur ces faits.

LE SABOTAGE

Au sujet des mesures à prendre contre le sabotage, le garde des Sceaux demande-rait à être entendu par la commission afin de faire aboutir le projet de loi le plus rapidement possible.

LE BUDGET DE 1911

M. Klotz, ministre des Finances, a entretenu le Conseil des questions relatives au budget de 1911, dont le vote définitif est urgent. Il a prié ses collègues de comprimer vigoureusement leurs propositions relatives aux crédits à inscrire dans le budget de 1912.

LES AFFAIRES DU MAROC

M. Messimy, ministre de la Guerre, a rendu compte au Conseil des mouvements de la colonne du général Moinier.

LA DEFENSE DE L'ECOLE LAIQUE

Le Conseil a décidé d'examiner dans sa prochaine réunion, les textes destinés à assurer la défense de l'école laïque qui lui seront présentés par le ministre de l'Instruction publique.

LES APPELLATIONS D'ORIGINE

M. Pams, ministre de l'Agriculture, a saisi le Conseil du projet de loi ayant pour objet la protection des appellations d'origine. Ce projet sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

AU MAROC

UN INCIDENT

On mande d'El-Kçar : à la date du 27 les troupes espagnoles ont passé hier jusqu'à 20 kilomètres à l'est de cette ville et campèrent au qual de Sebbat.

On signale un incident, les soldats du génie s'emparèrent d'un terrain appartenant à un indigène français et y installèrent un poste radio-télégraphique. Le propriétaire vint réclamer son bien, mais il fut éconduit.

M. Boissel, notre agent consulaire, saisi de l'incident, fit des représentations qui restèrent sans résultats.

De la plume à l'épée

PREMIERE RENCONTRE

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier matin, entre M. Charlet, secrétaire de la rédaction du « Journal », et M. de Jouvenel, rédacteur en chef du « Matin ».

A la première reprise, les deux adversaires se sont touchés à l'avant-bras.

Le duel a été aussitôt arrêté.

A la Caisse des Dépôts et Consignations

M. Lourties, sénateur, ancien ministre, vient d'être nommé président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, en remplacement de M. Maurice Rouvier.

LE MINISTÈRE DEVANT LES CHAMBRES

Après discussion des interpellations, la Chambre des Députés adopte un ordre du jour de confiance Breton-Dalimier par 367 voix contre 173.

Le nouveau ministère a pris contact hier avec le Parlement.

M. Caillaux, président du Conseil, à la Chambre des Députés, M. Cruppi, garde des sceaux, au Sénat, ont donné lecture de la déclaration ministérielle communiquée le matin au Conseil des ministres — ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure — au Président de la République.

Voici le texte de cette déclaration :

La Déclaration Ministérielle

« Messieurs,

« Appelés par Monsieur le Président de la République à prendre la charge du pouvoir, nous nous présentons devant vous avec un programme aussi nettement défini que possible.

La Réforme Electorale. — Les Délimitations

« Deux questions se posent immédiatement devant le Parlement : la réforme électorale et les délimitations. Selon les engagements qu'il a pris, le ministre de l'agriculture déposera sur le bureau de la Chambre le projet de loi dont il a déjà exposé les grandes lignes. Ce projet, tout en supprimant les mesures qui opposent les régions les unes aux autres, nous achemminerait peut-être, inéquitablement vers le rétablissement des douanes intérieures, n'en fournire pas moins aux producteurs isolés ou groupés, sans créer entre citoyens d'un même pays des divisions qui seraient néfastes, des moyens d'une efficacité plus certaine pour atteindre et pour supprimer la fraude, que ceux que leur laissaient les lois de 1905 et de 1908.

« Comme le gouvernement qui nous a précédés, nous nous proposons de collaborer avec vous à la réforme électorale, en orientant notre action dans le même sens, c'est-à-dire, selon les propres termes de la précédente déclaration ministérielle, en prenant pour base la discussion du projet élaboré par votre Commission. Mais si nous sommes prêts à nous adapter aux idées maîtresses qui se dégagent des votes que vous avez récemment émis et que spécifiera l'article 1er de la loi ; si nous sommes, en surplus, persuadés qu'il serait vain de chercher à maintenir plus longtemps le mode actuel de constitution populaire, nous ne sommes pas moins convaincus qu'une transformation aussi profonde et aussi grave ne doit pas s'accomplir sans l'union des républicains qui sont tous également soucieux de probité et de justice électorale.

« Nous sommes donc résolus à rechercher, par tous les moyens en notre pouvoir, en prenant les initiatives utiles et sans craindre en cette matière, non plus qu'en aucune autre, de revendiquer nos responsabilités, des textes législatifs qui, fondés sur les principes déjà consacrés par la Chambre ou qu'elle consacrera, seront de nature à rallier la majorité républicaine.

LA SUITE DU PROGRAMME

« Pour un programme à plus longue échéance, nous entendons limiter volontairement notre effort et le rassembler en vue de réaliser, au cours des prochaines sessions, les réformes que nous plaçons au premier rang de nos préoccupations.

Retraites ouvrières et défense laïque

« La loi des retraites ouvrières et paysannes va entrer en exercice. Le gouvernement poursuivra sa pleine application avec prudence et fermeté. Il entend, d'autre part, assurer, conformément aux votes récents de la Chambre, l'amélioration très prochaine de cette grande loi sociale.

« Nous vous demanderons aussi de défendre l'école laïque, qu'attaquent et menacent inlassablement les adversaires de nos institutions. Il n'est que temps, pour le parti républicain, de répondre à une campagne qui n'a d'autre objet que d'arrêter, ou tout au moins d'affaiblir, le développement de l'idée républicaine. Paraître l'ignorer plus longtemps serait pratiquer le plus dangereuse des politiques de faiblesse.

L'Impôt sur le revenu

« Il est à peine besoin de dire que nous soutiendrons devant le Sénat, dans son cadre et dans ses lignes essentielles, le projet d'impôt sur le revenu, voté par la Chambre des députés.

« Aucun effort ne nous coûtera pour parvenir, dans le plus bref délai, à la réalisation de cette œuvre de progrès et d'équité sociale.

Le statut des fonctionnaires

« Le statut des fonctionnaires devra également être réglé le plus promptement possible. Il a pour but d'assurer aux serviteurs de l'Etat, auxquels nous ne cesserons de rappeler leurs obligations et dont nous ne cesserons d'exiger une stricte discipline, un ensemble de législation garanties, que des règlements fragmentaires quelque peu dispersés leur ont déjà accordées dans une certaine mesure, mais qu'il importe d'unifier et de modifier par la loi.

Pour réprimer le sabotage

« Nous vous proposerons encore de voter des mesures de répression contre le sabotage et les abandons de postes de nature à compromettre les intérêts et la sécurité publics.

Statut, retraites et réintégration des Cheminots

« Nous vous soumettrons en même temps les dispositions nées pour que les Compagnies de chemins de fer soient tenues d'assurer un statut à leurs agents suivant l'exemple que leur a donné et que leur donnera l'Etat.

« En attendant que soit créée cette organisation nouvelle, nous demanderons aux Compagnies de compléter les décisions que, sur l'initiative de nos prédécesseurs, ils ont déjà prises en accordant des pensions à tous les agents dont les services ont été de quelque durée.

LES REINTEGRATIONS

« Nous leur demanderons aussi de procéder à une revision des dossiers des agents révoqués dans les conditions mêmes où a opéré l'administration des chemins de fer de l'Etat, laquelle a été laissée entièrement libre, dans l'examen des cas individuels, parce qu'elle était responsable, et afin qu'elle le reste.

LE REGIME DES CHEMINS DE FER

« Dans un ordre d'idées analogue, nous poserons devant vous le grave problème du régime des chemins de fer dont on ne saurait ajourner longtemps la solution ; nous nous efforcerons de le résoudre en proposant : d'une part la revision des conventions en vigueur ; d'autre part des dispositions légales de nature à fortifier et à étendre le droit de contrôle de l'Etat sur des entreprises dont le bon fonctionnement est lié à l'existence nationale elle-même.

Le programme économique

« Messieurs, l'exercice du pouvoir ne consiste pas seulement dans la réalisation des réformes que réclame la nation. Il est dans le souci et le soin jaloux de sa vie quotidienne, et le gouvernement s'a accompli qu'une partie de sa tâche, tant qu'il n'a pas tout mis en œuvre pour développer l'activité du pays, pour accroître sa richesse, pour servir et favoriser sa prospérité matérielle, pour asseoir solidement le budget, pour endiguer le flot grandissant des dépenses publiques, pour armer puissamment le contrôle indispensable des crédits ; pour faire en sorte que les représentants du peuple puissent être assurés que les deniers prélevés sur la fortune ou le labeur des contribuables sont utilement employés jusqu'au dernier centime ; pour diriger cet emploi vers le mieux-être et l'intérêt bien compris de tous ; pour perfectionner et compléter l'outillage commercial, en améliorant les ports et les voies navigables, en faisant revivre notre marine marchande ; pour aider aussi à l'effort industriel et assurer la protection agricole ; pour organiser l'enseignement technique et professionnel ; pour multiplier les débouchés, activer la mise en valeur de notre empire colonial. Telle est la tâche patiente de chaque jour. C'est selon la façon dont on s'en acquitte que le travail respire et vit.

« Le gouvernement, Messieurs, n'en négligera rien.

« Nous voulons faire appliquer les lois »

« Nous entendons, d'ailleurs, être un gouvernement dans le sens le plus élevé et le plus précis du mot.

« Nous voulons faire appliquer : à l'intérieur, toutes les lois, avec une égale fermeté ; au dehors, maintenir, avec l'appui d'une alliance et d'amitiés précieuses, et grâce à la force grandissante de notre armée et de notre marine, dont nous nous appliquerons à perfectionner soigneusement les rouages, l'honneur du nom français.

« Nous jugeons encore que l'action gouvernementale doit s'affirmer dans toutes les manifestations de la vie publique. Il faut, à notre sens, que le citoyen acquière cette conviction que la marche des affaires n'est pas livrée au hasard.

« Les peuples libres ont plus de devoirs que les autres, si, étant maîtres de leur fortune, ils doivent prêter à leurs mandataires la collaboration de leur sagesse.

« Il ne faut point qu'on laisse s'implanter dans la moindre mesure cette idée qu'il suffit de transgresser la loi pour parvenir à ses fins.

« Il faut enfin que, dans les Chambres mêmes, la majorité parlementaire sache que elle a devant elle des conseillers sûrs, prêts à faire connaître leur opinion sur toutes les questions qui s'agitent et ne craignant pas de se mettre à la tête pour maintenir l'ordre et la méthode dans les délibérations.

« Un gouvernement qui poursuivra ce qui pourrait être politique d'évolution consistera dans le respect de l'ordre républicain et de la loi, telle est la substance de notre programme.

« Messieurs, jugez. »

A la Chambre des Députés

La déclaration du Gouvernement a été accueillie à la Chambre des Députés, dans sa séance d'hier après-midi, présidée par M. Henri Brisson, par de nombreux applaudissements à gauche et sur divers bancs. La passage où il est question de la défense de l'école laïque a été très bruyamment commenté à l'extrême-gauche et à gauche, mais à droite on a salué de longs murmures. Par contre la droite est le seule soit bruyamment approuvé le passage relatif au sabotage et aux abandons de poste.

Lorsque, parlant des Compagnies de chemins de fer, M. Caillaux a dit : « Nous leur demanderons de procéder à une revision des dossiers des agents révoqués... », M. Pelletan a interrompu par ces mots : « Vous leur demanderez ! Il y a un an qu'on leur demande ».

LES INTERPELLATIONS

Le Président annonce des demandes d'interpellations : de MM. Buisson et Benoist sur la réforme électorale ; de M. Delahaye sur l'envahissement de notre marché par les vaisseaux étrangers ; de M. Briant sur le haut commandement ; de MM. Bedouce et Prévet, sur la réintégration des cheminots révoqués ; de M. Vellat, sur la politique générale du Gouvernement ; de M. d'Hamagney, sur la répression des fraudes sur les vins ; de M. Chastenet, sur la protection de la beauté de Paris ; de M. Jaurès, sur l'incompatibilité entre les fonctions de président du Conseil et de président du Conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest ; de M. Thierry-Cazes, sur la politique générale du Gouvernement ; de M. Pelletan, sur l'observation des engagements pris par le cabinet précédent au sujet du personnel des chemins de fer.

M. Caillaux. — Je demande la jonction de la discussion immédiate de toutes celles de ces interpellations qui visent la politique générale du Gouvernement.

A l'extrême gauche. — Elles le visent toutes !

M. Chastenet accepte la disjonction de la sienne.

M. Caillaux. — Le Gouvernement demande la jonction de toutes les autres en un débat unique.

Il en est ainsi ordonné.

La parole est à M. Ferdinand Buisson pour son interpellation sur « les intentions du Gouvernement en ce qui touche la réforme électorale ».

De M. F. Buisson sur la Réforme électorale

M. Buisson. — La situation, il y a quelques jours, semblait difficile en ce qui concerne la réforme électorale. Elle n'est aujourd'hui singulièrement éclaircie.

Le terrain de la lutte a été complètement déblayé par les conditions où a été discuté l'amendement Malavialle.

Il est faux d'opposer le mot « majoritaire » au mot « proportionnaliste ».

L'immense majorité de cette Chambre, et dans les rangs mêmes des proportionnalistes, est majoritaire.

Nous pensons tous que la majorité doit avoir la prééminence et, en même temps, la responsabilité.

Le projet de la Commission donne à la majorité toutes les satisfactions qu'elle a le droit de réclamer en répondant aux charges assumées par elle.

La question est de savoir si la majorité des électeurs donne droit à la majorité ou à la totalité des élus.

M. Benoist. — C'est toute la question !

M. Charles Benoist. — Aux antiproportionnalistes de répondre !

Un académicien a dit que l'idéal serait un Parlement sans minorité ; admettez-vous cette thèse ?

M. Malavialle fait un signe de dénégation.

M. Buisson. — Donc, vous ne voulez pas d'un système qui, automatiquement, empêcherait les minorités d'être représentées.

Si vous ne leur refusez pas ce droit, vous ne pouvez pas maintenir un système, le scrutin d'arrondissement merveilleusement organisé, pour le leur enlever ! (Bruit.)

M. Ferdinand Buisson demande à M. le président du Conseil si ce n'est pas dans ce sens que la déclaration doit être comprise ? Il demande s'il ne pourrait pas mettre fin à une guerre de « mots » et prendre l'initiative d'un amélioration des détails de la loi.

Il n'y a personne aujourd'hui qui ne soit partisan du principe de justice électorale. Les efforts des proportionnalistes n'ont donc pas été vains.

Quelle sera l'attitude du gouvernement ? Il est en présence de deux opinions, il n'y a plus qu'une question de « mots », il ne s'agit plus que de savoir si on supprimera les règles « représentation des minorités » pour les remplacer par ceux de « représentation proportionnelle ».

On ne peut maintenir cette nouvelle formule. Ce serait revenir en arrière. Puisqu'on s'est rallié à la chose, gardons les règles. Aux règles !